



VOTER !



Nos règles

Libres, indépendants, déterminés.

Indépendance à l'égard de tous partis politiques, associations philosophiques ou religieuses, du gouvernement et du patronat.

Intégrité, probité.

Démocratie et respect du mandat donné par la base.

Pratique de la politique contractuelle, sans pour autant signer n'importe quoi.

Etablir un rapport de force, et appeler à la grève, si nécessaire.

Agir en toute transparence, que ce soit en interne, comme au niveau des actions publiques.

FO, une équipe efficace et déterminée pour défendre les droits et revendications collectives et individuelles.



Le contexte

Les élections professionnelles des membres du Comité d'Entreprise et des Délégués du Personnel auront lieu du 19 au 27 janvier 2011. Elles vont avoir lieu dans un contexte particulier. Pour la première fois, s'appliquera à ADP la loi du 20/08/2008 «portant rénovation de la Démocratie sociale et réforme du temps de travail».

Cette loi, résultant d'une déclaration commune de Laurence Parisot (Medef), Bernard Thibault (CGT) et François Chérèque (CFDT), constitue une attaque contre l'indépendance syndicale, principe fondateur de FO. Elle constitue un véritable bouleversement car son but est de faire disparaître des syndicats, avec le risque d'aboutir à un monopole.

Les syndicats qui ne réaliseront pas 10% des suffrages aux élections disparaîtront et perdront tout moyen de défendre le personnel, négocier, signer des accords, revendiquer et appeler à la grève...

L'objet de ces élections n'est plus seulement d'élire :

- les délégués du personnel dont le rôle est de faire respecter les dispositions légales, statutaires et contractuelles.

- les membres du Comité d'Entreprise dont le rôle est d'être consulté sur toutes les réorganisations, sur la marche générale de l'entreprise, la formation...et de gérer la subvention pour les activités sociales du personnel.

Mais de voter pour l'existence au sein de l'entreprise du syndicalisme libre, indépendant et revendicatif.

Avec cette nouvelle loi pas une seule voix ne doit manquer à FO qui doit confirmer et renforcer sa représentativité en faisant un score largement supérieur à 10%

Pour la défense du statut du personnel et des règles statutaires

Pour la défense des emplois, l'arrêt de la sous-traitance et des externalisations.

Vote électronique ou vote physique ?

Le vote électronique sera ouvert du mercredi 19 janvier 9H au 26 janvier 14H. Les salariés n'ayant pas voté électroniquement, pourront voter physiquement le jeudi 27 janvier de 8H30 à 17H dans les bureaux de votes prévus à cet effet sur CDG et Orly.



Où va ADP ?

ADP étant devenue une société cotée en bourse, l'objectif essentiel de la direction de l'entreprise est de «satisfaire» les actionnaires, dont le principal est l'Etat.

L'Etat se comporte comme n'importe quel actionnaire, et le «retour sur investissements» est aujourd'hui jugé insuffisant.

En effet, les actionnaires n'ont perçu qu'environ 2% en dividende, l'année dernière, même si cela représente la moitié du bénéfice net à savoir 130 millions d'euros.

Comme toutes les entreprises, pour augmenter ses profits, ADP préfère réduire ses coûts d'exploitation, plutôt que de réduire ses investissements en réduisant la masse salariale au profit de la sous-traitance.

Le Contrat de Régulation Economique 2006-2010 (**CRE 1**) liant ADP à l'Etat avait pour objectif affiché **la stagnation**

des effectifs. **Bilan: 800 postes supprimés!**

CRE2 2011-2015: **objectif affiché: -2% d'effectif par an jusqu'en 2015.**

Combien de postes seront donc supprimés?!?

2010 IMO: un tiers de l'effectif supprimé dont des dizaines de qualifications !

Le code du travail prévoit que lorsqu'une entreprise menace de licencier pour motif économique dans le cadre d'un plan de sauvegarde pour l'emploi (PSE), elle peut au préalable négocier un accord de méthode pour favoriser le départ d'agents sur la base du volontariat plutôt que licencier les plus jeunes.

IMO est l'une des directions les plus rentables et rien ne justifiait ce plan de licenciements déguisés. L'accord de méthode ne fait qu'aider la direction à réaliser

son plan de suppression d'emplois tout en lui permettant de s'exonérer du paiement des charges à la Sécu via la défiscalisation des primes à la démission et du pécule.



Comment la direction se comportera-t-elle dans les secteurs où les ratios économiques sont moins bons?

Dans le même temps, les effectifs des filiales sont montés en flèche, et plus grave, le coût de la sous-traitance a dépassé celui des frais du personnel d'ADP.



En effet, les budgets permettent aux cadres dirigeants de passer des marchés de sous-traitance et/ou d'intérim, alors qu'il leur est pratiquement interdit d'embaucher.

Sous-traitance des travaux et des réalisations pour les métiers techniques, sous-traitance ou recours à l'intérim pour certaines missions des agents commerciaux qui sont pourtant censées être le cœur du métier d'ADP, tentative de sous-traitance de la sécurité incendie pour le T3 puis aujourd'hui pour « Air Hôtel »...

Cela a abouti notamment à la suppression des AIA alors que la réinternalisation de leurs missions sous-traitées et l'enrichissement de leur fiche de fonction sur des

missions de « satisfaction client » auraient pu justifier la pérennisation de leur activité.

Par ailleurs, la direction s'est attaquée de front au statut du personnel et pour « réformer » le statut des cadres; elle a eu besoin du soutien objectif de certaines organisations syndicales.

Pourtant cette réforme atomise la grille de rémunération des cadres passant de 27 à 313 échelons, aboutissant à l'individualisation des salaires et à la suppression de toute garantie d'évolution de carrière en fonction de l'ancienneté.

S'agissant des retraites, force est de constater que la proposition de Jean Claude MAILLY pour FO d'appeler, tous ensemble, à la grève interprofessionnelle jusqu'au retrait du projet loi, n'a pas été

retenue par les autres confédérations et a permis au gouvernement de passer en force sa contre réforme.

Pour sa part FO continuera à revendiquer le retour à la retraite dès 60 ans à taux plein et donc l'abrogation de la loi.

Qu'il s'agisse de la suppression des AIA, d'IMO, du changement de statut des cadres, des retraites... FO recherche systématiquement l'unité d'action pour le retrait des projets néfastes car le personnel a besoin de cette unité pour combattre et gagner.

La parole aux agents

« Si FO n'avait pas été là, je n'aurais jamais été titularisé (e) ».

« J'étais vacataire, FO a empêché que nous soyons virés ».

« Grâce à l'accord négocié par FO, je suis passé (e) en maîtrise, agent commercial principal ».

« Grâce à FO, j'ai touché près de 6000 euros de rattrapage au titre des arrières Mauroy, sans avoir besoin d'attaquer en justice ni de prendre un avocat ».

« La direction ne nous versait pas la prime de caisse, FO a obtenu le paiement de la prime avec effet rétroactif ».

« La direction refusait de nous passer en 2X12 heures. FO l'a convaincue qu'il fallait négocier un accord dérogatoire sur le travail de nuit. Aujourd'hui, nous sommes en 2X12 ».

« Avec Ambition cadres, on a failli tout perdre, l'ancienneté, l'avancement, le SUFA, FO a obtenu le retrait et limité la casse ».

"Je suis auxiliaire médical au SMU, FO a revendiqué et obtenu notre passage en maîtrise".

